

Club Nautique de Saint Raphaël - 26, place du
Club Nautique - Port Santa Lucia
83700 Saint Raphaël - Tél : 04.94.95.11.66
Site web: www.cnsr.fr - mail: sg@cnsr.fr



Puces Nautiques Dimanche 13 juin 2021

Inscription

Les puces nautiques 2021 organisées par le CNSR

Le CNSR, partenaire de Station Nautique de Saint-Raphaël, organise dans le cadre de la manifestation nationale « Faites du nautisme » le 13 juin 2021 de 9h à 17h un « vide-grenier » thématique entièrement dédié à des objets en lien avec la pratique des sports nautiques.

Une bonne idée pour libérer un peu d'espace et ne pas jeter. Cette démarche éco-responsable s'inscrit totalement dans l'esprit des passionnés de milieux naturels que sont les voileux et les plaisanciers.

40 emplacements, sur le parking du Club Nautique, sont à réserver pour une participation de 20€ les 3m².

Déballage à partir de 8h et vente à partir de 9h

Emplacement par marquage au sol. Si besoin, vous pouvez amener table et chaises (max 3).

Le café sera offert et une buvette proposera boissons et snacking sur la journée.

A vous de jouer, de trier et de vous inscrire...

On compte également sur vous pour en parler autour de vous.

A bientôt de se rencontrer,

Claire Costa, référente Puces Nautiques

Coupon d'inscription à retourner au CNSR avant le 5 juin 2021

Je soussigné (e)

Souhaite réserver un emplacement deux emplacements x 20€ =

J'ai besoin d'un accès voiture OUI NON

Je déclare sur l'honneur pouvoir attester de la provenance des biens proposés à la vente et d'agir en tant que particulier propriétaire des objets. Je m'engage à ne présenter à la vente que des objets en lien avec les sports nautiques.

Pièces à joindre à la réservation :

Un règlement par chèque libellé au nom du Club Nautique de Saint Raphael,

Une copie de la carte d'identité nationale ou du permis de conduire.

Aucune réservation ne sera faite sans règlement préalable.

Fait à Saint-Raphaël, le

Signature

Les règlements ne seront encaissés qu'à l'issue de la tenue de la manifestation, donc pas avant le 14 juin. Si la manifestation ne peut avoir lieu pour situation sanitaire ou météo défavorable les règlements seront retournés ou détruits.